

COMMUNE DE SEGUR LE CHATEAU

Conseil Municipal
Séance du 21 février 2022 à 18h00

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L. 2121- 25
du Code des Collectivités Territoriales.

Présents : POURCHET Roland, DESMOULINS Muriel, VIGNAL Sonia, DAVID Pierre, BERINGS Ludgerus, Jean-Louis LABONNE, POURRE Jacky, DESMOULINS Michel.

Absent excusé : PIERRE FRANCOIS Emmanuel

Absente non excusée : DELAHAYE Diana

Pouvoir : PIERRE FRANCOIS Emmanuel à Roland POURCHET

Jacky POURRE a été désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du dernier conseil en date du 20/01/2022 est soumis à l'approbation du conseil :
approbation à l'unanimité.

Monsieur le maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Modification de la demande d'aliénation du chemin public par Jean-Louis LABONNE

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

1/ Demande d'aliénation d'un chemin rural situé « Bois de Bonne » et « Les Palissas »

Le Maire présente la demande de Mme BOTTOLLIER-CURTET Danièle, qui souhaite acheter une portion du chemin rural situé au Bois de Bonne et à Palissas, traversant sa propriété.

Le conseil municipal donne son accord de principe et demande à ce que ce dossier soit rajouté au dossier d'enquête publique.

VOTES : 9 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

2/ Détermination du prix de vente des chemins communaux

Le Maire rappelle au conseil qu'aucun prix de cession des chemins publics n'a été fixé à ce jour. Il précise que les collectivités ont l'interdiction d'aliéner leurs biens à titre gratuit, c'est pourquoi, il propose de fixer le prix à 1 € le mètre linéaire (tarif pratiqué par de nombreuses communes du canton).

Le Conseil municipal est d'accord à l'unanimité.

Il est à préciser que Jean-Louis LABONNE n'a pas participé au vote, étant concerné directement par le sujet.

VOTES : 8 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

3/ Révision de la demande d'aliénation et/ou d'échange de M. Jean-Louis LABONNE

M. Jean-Louis LABONNE souhaite réviser sa demande, il sollicite l'aliénation d'une portion du chemin public traversant sa propriété, et ne souhaite plus procéder à un échange.

Il est à préciser que Jean-Louis LABONNE n'a pas participé au vote, étant concerné directement par le sujet.

VOTES : 8 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Le Maire informe l'Assemblée qu'une enquête va être mise en place du 28/03/2022 au 11/04/2022, qu'un commissaire enquêteur a été désigné, qu'un avis de publication sera diffusé dans les journaux, en affichage public et qu'une communication sera faite en interne aux habitants.

Le dossier d'enquête sera consultable en mairie et le commissaire enquêteur assurera 2 permanences en mairie.

4/ Questions diverses

Le Maire souhaite informer le conseil des différents points suivants :

- signature acte d'achat du terrain de la fontaine Negrerie le 10/02/22
- accord de l'ABF sur la demande de travaux d'accessibilité de la salle
- AR sur la demande de DETR 2022 sur les travaux du Pont Richard (Dossier éligible)
AR sur la demande de DETR 2022 sur les travaux de l'aménagement de la voie de circulation du parking du Bois (Dossier éligible)
- Point sur la vente de l'ensemble gîte/épicerie
 - ⇒ Suite à la remarque de Mme Courivaud, une demande d'évaluation aux Domaines a été faite, ceci étant précisé que ce n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 2 000 habitants.
 - ⇒ Le conseil décide de mettre en vente l'immeuble dans 3 agences immobilières, au même prix, la commune se réservera aussi le droit de le vendre en direct.
- Point sur les immeubles menaçant ruine appartenant aux indivisions PAUPE et POUYADOUX
 - ⇒ sur l'immeuble Paupe, un membre de l'indivision propose de mettre le bâtiment hors risque d'effondrement début mai.
 - ⇒ sur l'immeuble Pouyadoux aucune suite n'a été donnée par l'indivision. le Maire propose donc de mettre en place une procédure de péril en nommant un expert du tribunal, qui jugera des suites à donner, Roland précise qu'une consultation de l'ABF sera obligatoire.
- Futur meublé de tourisme
 - ⇒ Un point est fait sur l'avancement des travaux
 - ⇒ Point sur l'achat des meubles : une partie des meubles a été achetée durant les soldes
 - ⇒ Une réunion de travail sera mise en place pour décider des modalités de gestion (site de réservation, durée séjour, prix, ménage....)
- Gestion du stationnement
 - ⇒ Une réunion de travail est prévue pour la gestion du stationnement dans le village et sur les parkings (payant pour les touristes et gratuit pour les habitants ou résidents)
- Eglise
 - ⇒ Un point est fait par Muriel sur les travaux décidés en conseil communautaire
 - ⇒ Suite à la demande de Matthieu PUEL (architecte nommé par la Com Com pour les travaux de l'église), le Maire demande l'avis du conseil concernant une proposition de remplacement des vitraux, le conseil n'est pas favorable à cette proposition, le type de vitraux lui paraît beaucoup trop moderne. Si ce projet devait tout de même prendre forme, un avis de la population serait nécessaire.
- Cimetière
 - ⇒ Les membres de la commission cimetière font un point sur la procédure de relevage des tombes : procédure longue, contraintes juridiques, techniques et financières
- Présentation du nouveau site internet réalisé par Luud, site en cours de finalisation, il sera prochainement consultable par le public.

La séance est levée à 20h00.